

Indexation minimale des salaires par le Conseil d'État : les syndicats exigent un véritable rattrapage salarial pour répondre au coût de la vie

Lausanne, le 21 novembre 2024

Les syndicats représentant les secteurs public et parapublic (FSF, SUD, SSP) prennent acte de l'intention du Conseil d'État d'indexer les salaires en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) d'octobre, à hauteur de 0.6 %.

Pourtant le montant mis au projet de budget 2025 pour l'indexation des salaires, soit 28 millions pour l'indexation des salaires du personnel de l'État et 49 millions pour l'indexation des salaires du CHUV et des secteurs subventionnés (santé et social). L'IPC de fin octobre s'élevant à 0,6%, l'entier des montants mis au budget par le Conseil d'État ne serait, dans ce cas, pas utilisé. Nous rappelons que l'octroi de l'IPC a fait l'objet d'une lutte longue et déterminée de milliers de salarié·e·s du canton au printemps 2023, ce qui a permis d'obtenir l'indexation 2024, une indexation que nous sommes fermement déterminé·e·s, à obtenir pour 2025.

Les syndicats demandent l'ouverture immédiate de négociations pour un rattrapage salarial

Face à cette indexation, qui ne représente que le strict minimum légal, les syndicats demandent officiellement au Conseil d'État d'ouvrir des négociations pour garantir un rattrapage salarial à la hauteur des besoins réels des salarié·e·s. Car un ajustement de 0.6 % est bien loin de compenser l'ensemble des hausses réelles que connaissent les ménages dans un contexte inflationniste sans précédent ces dernières années. Pour éviter que les salaires réels continuent de reculer, un rattrapage est nécessaire afin de restaurer un équilibre face à l'augmentation rapide du coût de la vie. Dès lors, l'utilisation de l'entier de la somme mise au budget - 1% de la masse salariale - bien qu'insuffisante, serait un premier pas. Cette compensation s'impose non seulement pour maintenir les salaires réels, mais également pour protéger les conditions de vie et de travail dans le secteur public et parapublic, garant de services essentiels pour la population.

Nous appelons donc le Conseil d'État à initier des discussions avec nos organisations dans les plus brefs délais, pour aboutir à des mesures concrètes et applicables rapidement. Celles-ci devront impérativement intégrer l'impact complet de la hausse du coût de la vie sur les ménages. Il s'agit d'initier dès le 1^{er} janvier 2025 un rattrapage salarial par rapport aux pertes de salaires réels subies par les employé·e·s des services public et parapublic du canton ces cinq dernières années.

Nous rappelons que l'IPC demeure bien en deçà des réalités économiques subies au quotidien par les salarié·e·s, surtout dans un contexte de hausse accélérée des coûts de la vie. En effet, l'Office de la statistique du canton de Vaud a évalué ce printemps que les salaires réels du secteur public vaudois ont baissé de 4,3% entre 2020 et 2022 alors qu'ils sont restés stables dans le secteur privé (Numerus 04-2024, Statistique Vaud). Ils ont continué de reculer depuis cette date puisque l'octroi de l'IPC n'a pas été entier pour 2023. En clair, le recul des salaires réels est marqué depuis plus de cinq ans,

FSF

ssp  vaud

sud

Un indice des prix à la consommation déconnecté du quotidien des ménages

Bien que l'IPC demeure la référence officielle pour les révisions salariales, son calcul, reposant sur une moyenne de divers postes de dépenses, est loin de refléter fidèlement les coûts supportés par les ménages suisses. Cet indice ignore des postes de dépenses cruciaux pour de nombreux ménages, comme l'augmentation constante des loyers, les primes d'assurance maladie, les coûts énergétiques et les produits alimentaires. Ces charges sont pourtant essentielles et connaissent actuellement une inflation bien plus marquée que l'IPC ne le laisse paraître.

Face à ces hausses répétées des dépenses incontournables, une indexation calculée sur une base aussi limitée qu'est l'IPC, qui n'intègre pas les dépenses les plus pressantes, laisse les salarié·e·s toujours plus fragilisé·e·s économiquement. Nos organisations dénoncent une méthode d'indexation qui, loin de compenser réellement la dégradation du pouvoir d'achat, contribue au contraire à accentuer le sentiment d'insécurité économique des employé·e·s du secteur public, avec des conséquences inévitables sur la qualité des prestations fournies à la population.

Pour la FSF : Céline Misiego

Pour SUD : Stéphane Delaporte

Pour le SSP : David Gygax